



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 083-218300036-20230411-DCM2023_024-DE



Délibération N° 2023-024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze avril, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL et Christian CHILLI.

Excusées : Aude ABIME représentée par Hugues MARTIN,
Carmen FERNAGUT représentée par Raymond BORIO.

Absents : Claire CANDELA et Fabien MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Julie LUCCIONI.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 9 Nombre de Suffrages exprimés : 11
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

TRAVAUX DE SECURISATION ROUTIERE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que deux radars pédagogiques ont été installés au hameau de Lentier en 2015.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des feux tricolores ont été installés au hameau de Lentier en 2022.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un radar pédagogique du hameau de Lentier a été vandalisé.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que les radars pédagogiques sont devenus inutiles depuis la mise en place des feux tricolores.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer le radar vandalisé et de le déplacer au Lotissement de l'Eglisonne sur la route qui mène à l'école communale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déplacer le deuxième radar du hameau de Lentier, devenu inutile depuis la mise en place des feux tricolores, à la Place Neuve.

Le remplacement et le déplacement des radars pédagogiques du hameau de Lentier sont estimés à un montant de 4 276.32€ HT soit 5 131.58€ TTC.

Ces travaux relevant de la sécurité routière et piétonne, Monsieur le Maire précise que la commune peut solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Var dans le cadre de la répartition des recettes du produit des amendes de police de l'année 2022.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le remplacement et le déplacement des radars pédagogiques pour un montant estimatif de 4 276.32€ HT soit 5 131.58€ TTC,

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental du Var une subvention d'un montant de 3 000€ dans le cadre de la répartition des recettes du produit des amendes de police de l'année 2022,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif de la commune exercice 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

